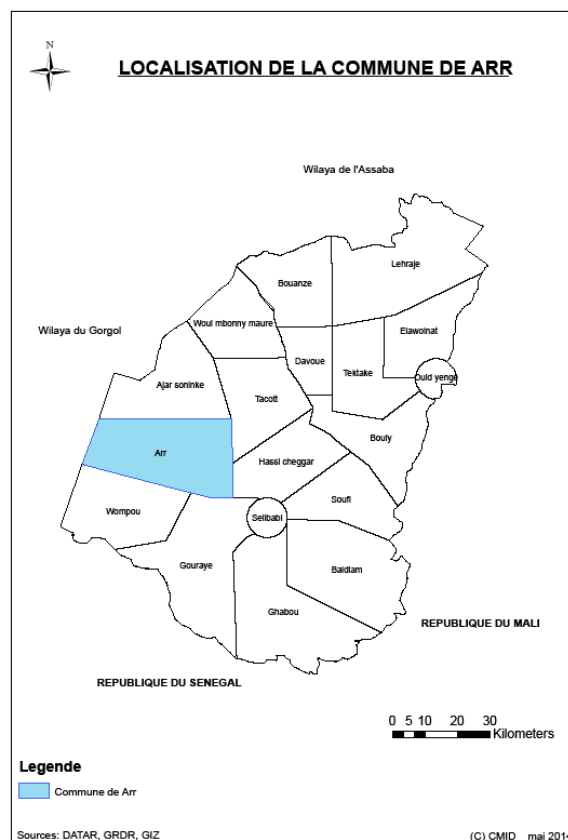




République Islamique de Mauritanie
Honneur - Fraternité - Justice
Région du Guidimakha
Département de Sélibaby
Commune Rurale de Arr

**Synthèse du Plan de Développement
Communal
2014 – 2019**



Réalisé par le C.M.I.D – sous la maîtrise d'ouvrage de l'A.Mai.G

Partenaire Institutionnel : Association des Maires du Guidimakha – **A.Mai.G**
Partenaire Technique : Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural : **GRDR**

Septembre 2014

Liste des abréviations

ADL	Agent de Développement Local
A.Mai.G	Association des Maires du Guidimakha
CCC	Cadre de Concertation Communale/Comité de Citoyen de Concertation
CDL	Comité de développement local
CM	Conseil municipal
C.M.I.D	Centre Mauritanien D'ingénierie en Développement
CSV	Comité villageois de Suivi
D.R.D.D	Délégation Régionale de la Décentralisation et de Développement local
PAIDEL	Programme d'appui aux initiatives de développement local
PADDEM	Programme d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration en Mauritanie
FDL	Fonds de développement local
VAINCRE	Valorisation des Initiatives de Croissance Régionale Equitables
GRDR	Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement rural
GTZ	Coopération Technique Allemande
GTZ- BG	Coopération Technique Allemande Programme de Bonne Gouvernance
ProGRN	Programmes de Gestion des Ressources Naturelles
PDC	Plan de Développement Communal
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
Pr. DL	Processus de Développement Local
MDR	Ministère du Développement Rural
SADL	Service d'Appui au Développement Local
MRO	Unité Monétaire Mauritanienne (ouguiya)
SG	Secrétaire Général
RAF	Responsable Administratif et Financier

Sommaire

LA COMMUNE DE ARR : TERRITOIRE ET ACTEURS.....	4
Le territoire.....	4
Le peuplement.....	4
La dynamique migratoire	4
LES ACTEURS DE DEVELOPPEMENT.....	4
LES SECTEURS PRIMAIRE	5
a) L'agriculture	5
b) L'élevage.....	5
c) La dynamique économique	6
L'ACCES AUX SERVICES DE BASE.....	7
a) L'éducation.....	7
b) La santé.....	8
c) L'hydraulique	8
d) L'électrification et la couverture téléphonique.....	9
LES AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	10
<i>Axe stratégique 1 : Améliorer l'accès aux infrastructure prioritaires</i>	<i>10</i>
<i>Axe stratégique 2 : Améliorer les conditions de production du secteur primaire.</i>	<i>11</i>
<i>Axe stratégique 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux et leurs conditions de participation et la prise en charge du développement communal.</i>	<i>12</i>
SCHEMA INSTITUTIONNEL POUR LA MISE EN OUVRE DU PDC – 2014 A 2019	13
1. Les acteurs endogènes	13
1.1. <i>Le conseil municipal</i>	<i>13</i>
1.2. <i>Le Cadre de Concertation Communal – CCC.....</i>	<i>13</i>
2. Les acteurs exogènes	13
2.1. <i>Le SADL de l'A.Mai.G.....</i>	<i>13</i>
2.2. <i>La D.R.D.D.....</i>	<i>13</i>
PLAN D'INVESTISSEMENT	15

Le territoire

La commune de Arr en tant que « collectivité territoriale de droit public dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.....» est créée en 1987 par l'ordonnance n° 87 – 289 du 20 octobre 1987 instituant la création des communes en Mauritanie et par l'arrêté 88 130 en date du 27/10/1988 créant les communes rurales dans la département de Sélibaby.

Arr est une commune rurale située à l'ouest de la Région du Guidimakha. Elle est composée de 29 localités réparties sur une superficie estimée à 850 km². Limitée à l'ouest par le département de Maghama (Gorgol), à l'est par les communes de Tachott et de Hassi Chaggar, au sud par les communes de Gouraye et de Wompou et au nord par la commune d'Arjar. Le chef lieu de commune (village de Arr) se situe à 50 KM environ de Sélibaby chef lieu de région.

Le peuplement

La population communale est estimée 17.085 habitants selon le dernier recensement de la population et l'habitat de 2013. Avec une densité de 20,10 habitants au Km², la commune peut être attribuée le statut de territoire à forte densité démographique. Cette réalité est consécutive à la sédentarisation des populations nomades Peuls et Maures venues des régions voisines du Gorgol et de l'Assaba à la recherche des pâturages et de terres cultivables vers les années 1973.

La dynamique migratoire

La commune d'Arr à l'instar des communes du Guidimakha est un territoire à forte dynamique migratoire. En effet, 2. 201 migrants sont répertoriés dans la commune, soit 8 personnes par ménages. Cette moyenne cache de très grandes disparités d'une communauté à une autre. Chez les Maures et les Peuls le nombre de migrants par ménage varie entre zéro et un.

LES ACTEURS DE DEVELOPPEMENT

Le territoire d'Arr compte une multiplicité d'acteurs qui interagissent pour le développement du territoire. Le conseil municipal constitue le premier responsable du développement local. La commune de Arr se caractérise aussi par un fort tissu associatif. Cette dynamique associative des acteurs de développement est très ancienne et remonte des années 80. Elle est consécutive à la dynamique enclenchée par l'Etat en réponse aux sécheresses successives qu'a connue la Mauritanie. La commune compte 54 groupements de coopératives et associations qui totalisent environ 4.239 adhérents soit 24% de la population totale. Ces coopératives et autres mouvements associatifs constituent des leviers pour le développement de la commune, comme en témoigne les nombreuses réalisations dans le domaine de la sécurité alimentaire (boutiques communautaires, banques de céréales et jardins maraîchers).

En plus des nombreuses coopératives et des associations de migrants, les ONG nationales, internationales et les projets et programmes sectoriels de l'Etat viennent étoffer le panel d'acteurs pour le développement communal.

LES SECTEURS PRIMAIRE

Le secteur de croissance au niveau de la commune de Arr à l'instar des communes rurales de la Mauritanie est composé des activités primaires traditionnelles. L'activité agro pastorale occupe plus de 80% de la population.

a) L'agriculture

Environ 2500 ha de terre prête à la culture de diéri sont disponibles, cependant un problème d'accessibilité pour les villages non propriétaires terriens se pose et limite leur production.

Deux types de cultures sont pratiqués : les cultures sous pluies et les cultures de décrues. L'agriculture dans la commune de Arr dépend de la pluviométrie et est confrontée à plusieurs goulots d'étranglement :

- Stress hydrique ;
- La divagation des troupeaux ;
- Les ennemis de cultures ;
- Et des problèmes d'ordre technique et organisationnel

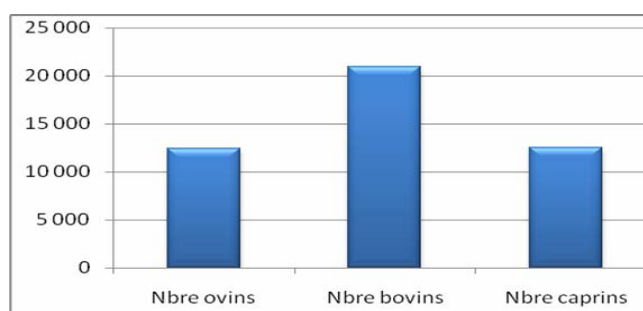
Les cultures sous pluies : plus connues sous le nom de culture de diéri, elles sont pratiquées sur des larges superficies dès la tombée des premières pluies (juillet ou août) et s'étalent jusqu'au mois de novembre. Les rendements restent très faibles et sont dans la plus part des cas destinés à l'autoconsommation. Les spéculations sont les céréales locales comme le sorgho, le mil et les cultures de rente.

Les cultures de décrue : localement connue sous l'appellation de « Falo » chez les Soninké « Walo » chez les Peuls et Koulla pour les Maures. Les cultures de décrue se pratiquent après le retrait de l'onde de crue dans les bassins versants, cuvettes et lits majeurs des oueds ayant été submergés d'eau pendant plusieurs semaines et dont le sol généralement argileux ont emmagasiné suffisamment d'eau pour permettre aux plants de développer le cycle de maturation.

Le maraîchage : Le maraîchage est également pratiqué depuis plus de 20 ans et de manière croissante par les femmes. Généralement regroupées en coopérative, les femmes entretiennent des petits périmètres qui ne dépassent qu'exceptionnellement 1,5 ha. Les spéculations sont spécifiquement des légumineuses comme la laitue, l'aubergine, des choux, la tomate et le gombo. Bien que la production soit très modeste, la consommation des produits du maraîchage pour l'équilibre alimentaire est considérable. En effet, sur 4 mois de l'année, les repas sont garnis de légumes grâce à l'effort des femmes. Le rendement est spécifiquement destiné à la consommation des ménages.

b) L'élevage

L'élevage sous forme extensif est pratiqué dans l'ensemble de la commune. Il exige des grands espaces pour le pâturage du cheptel. Le cheptel est majoritairement composé de bovidés qui représentent 45% du total communal estimé à 45.902 têtes.



L'élevage est pratiqué par toutes les communautés. Cependant les Peuls restent les maîtres incontestés du secteur même si avec les sécheresses successives qu'a connues le pays, cette communauté a vu son économie fragilisée voir même anéantie. L'élevage des bovins est une activité au monopole des Peuls et des Soninké alors que celui des petits ruminants notamment les caprins et les ovins est le monopole des Maures.

Si jadis avoir un troupeau de vaches était une fierté bien spécifique aux Peuls, il n'en demeure pas moins aujourd'hui chez les soninkés qui investissent dans cette activité par laquelle ils constituent une épargne importante. Pour les Soninkés, les ressources d'investissement proviennent majoritairement de la migration et le cheptel de « prédilection » est le bovin. En effet, sur les 20.977 têtes de bovin que compte la commune 8500 appartiennent aux Soninkés soit 40,52%. Ce chiffre témoigne de l'importance de l'investissement que la communauté Soninké consent dans le secteur de l'élevage.

c) La dynamique économique

La dynamique économique est assez développée dans la commune de Arr, à voir l'importance des activités économiques constatées lors du Diagnostic. Le nombre important des infrastructures constitue la base de l'économie locale et contribue considérablement aux recettes fiscales. La commune de Arr compte 15 moulins à graines, 31 fours à pain, 5 bouchers, 8 forges, 28 transporteurs, 2 cordonniers, 2 bijoutiers, 1 menuisier ébéniste, 5 menuisiers métalliques, 2 marchés.

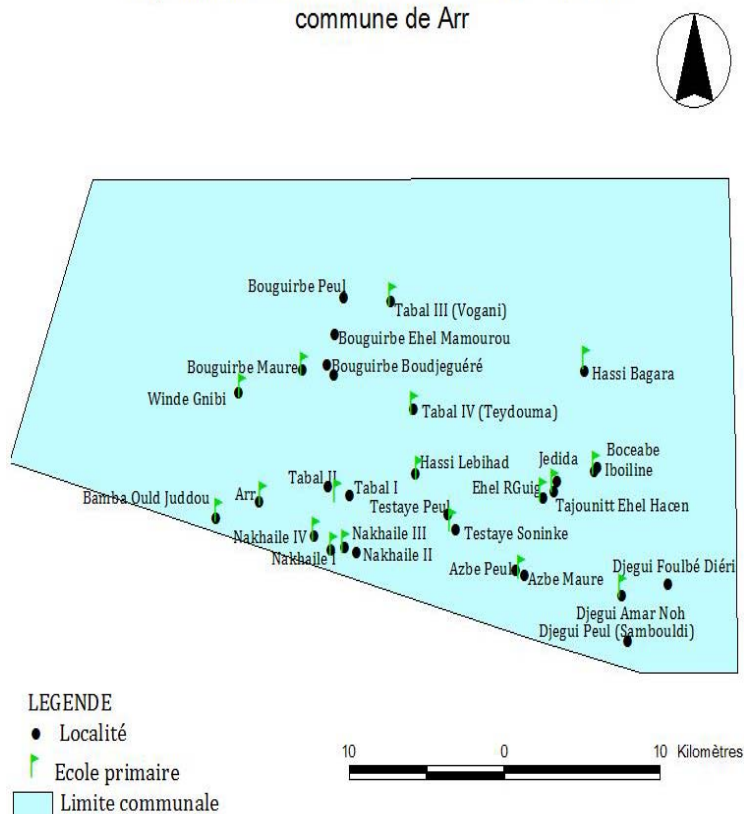
Nous constatons une évolution remarquable de l'économie locale sur la dernière décennie. Pour exemple, en 2002, 49 boutiques seulement existaient sur l'ensemble du territoire communal contre 79 en 2014. Le secteur du transport a également connu une évolution positive sur les dix dernières années. En 2014, vingt huit (28) transporteurs sillonnent régulièrement les villages de la commune. Ils assurent le transport des personnes et des biens. Cette évolution est consécutive en partie aux investissements des migrants et au renforcement de l'accessibilité à la commune par la mise en place des ponts au niveau de Arr et Nakhailé dans des zones critiques.

a) L'éducation

L'enseignement fondamental compte 18 établissements publics dont deux seulement disposent de cycle complet. L'ensemble des établissements totalise soixante six (66) salles de classes. Le total d'inscrits est estimé à 2.482 élèves soit 37 élèves par salle de classe. L'encadrement des élèves est assuré par 47 enseignants soit une moyenne de 52 élèves par enseignant. Si la moyenne par salle de classe reste satisfaisante, le rapport entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants est élevé et supérieur à la norme nationale fixée à 45 élèves pour un enseignant.

La commune de Arr ne dispose d'aucun établissement d'enseignement secondaire. Les enfants ayant réussi au concours d'entrée au cycle secondaire sont systématiquement envoyés au niveau de Sélibaby ou de Wompou qui sont dotés de collèges. La première destination officielle (*transfert direct*) est le collège de Wompou situé à environ 30 Km de Arr.

Répartition des infrastructures scolaires dans la commune de Arr



LEGENDE
 ● Localité
 🚩 Ecole primaire
 □ Limite communale

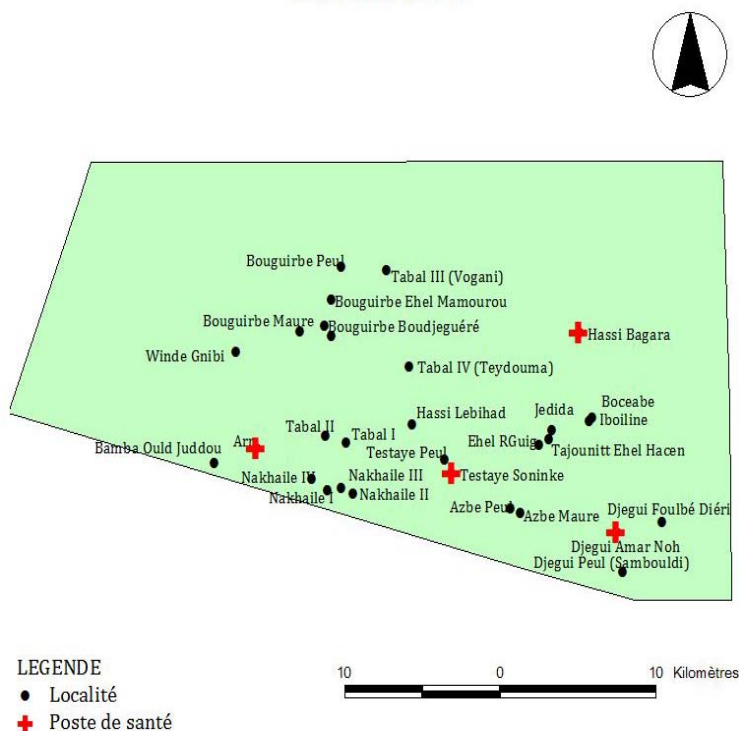
Sources: DATAR, GRDR, GIZ

(c) C.M.I.D Juin 2014

b) La santé

Le service sanitaire dans la commune de Arr est assuré par 4 postes de santé dont 3 construits en dur (Arr, Testaye et Diegui Amar Nouh). Le poste de santé de Hassi Bagra quand à lui est en matériaux précaires (banco). Les infrastructures de santé localisées dans les villages Soninkés sont intégralement construites par les migrants qui avec leurs caisses villageoises arrivent à mobiliser l'enveloppe nécessaire pour la réalisation de ces ouvrages. Le poste de santé de Diegui Amar Nouh est financé par le fond Mauritanie Canada en 2003 à travers le PAP issu du processus de planification concertée. Le rapport entre population et nombre de poste de santé est de 4.357, légèrement inférieur à la norme du ministère de la santé fixée à 5000 pour un seul poste de santé. Le personnel de santé dans l'ensemble de la commune compte un effectif de huit (8) agents dont quatre (4) infirmiers diplômés d'état soit 4357 personnes pour un (01) infirmier. Les quatre (04) infirmiers sont assistés dans leurs tâches par quatre (04) accoucheuses auxiliaires. Si d'une part les deux déterminants (infrastructures et personnel) sont satisfaisants, l'accès à ces infrastructures se pose avec beaucoup de difficultés. En effet, l'existence de plusieurs points critiques et le manque d'équipement handicape sérieusement l'arrivée à temps des patients au niveau des structures.

Répartition des infrastructures sanitaires dans la commune de Arr



LEGENDE
 ● Localité
 + Poste de santé

Sources: DATAR, GRDR, GIZ

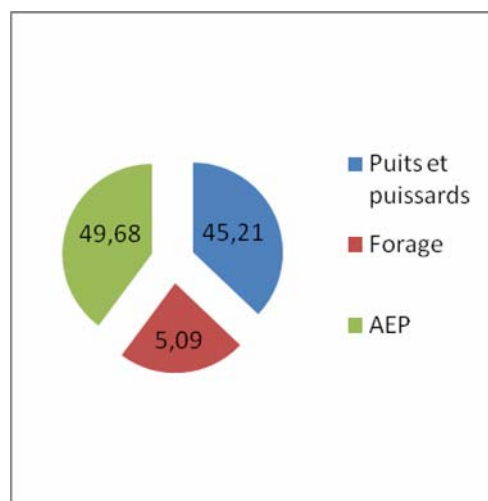
(c) C.M.I.D Juin 2014

c) L'hydraulique

La fourniture en eau est assurée par divers équipements. La commune compte 4 réseau d'adduction d'eau potable, 10 forages dont 8 non fonctionnels, 134 puits dont 11 non fonctionnels et 15 salés.

Trois réseaux d'adduction sont opérationnels (Arr, Testaye et Hassi Bagra). La couverture de l'accès à l'eau dans la commune se répartit comme suit :

- 8489 personnes soit 49,68 % de la population total sont couvertes par les AEP,
- 871 personnes soit 5,09% de la population sont couvertes par les forages,
- 7725 personnes s'approvisionnent à partir des puits et puisards soit 31,7% de la

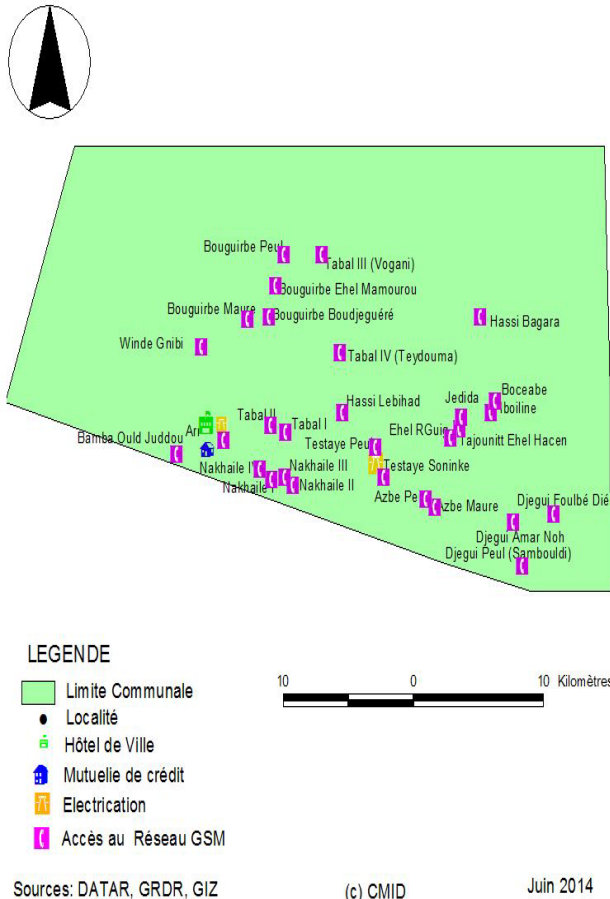


population. Le nombre de personnes couvertes par des infrastructures inadéquates (puits et puisards) témoigne de précarité des conditions de vie de la population et de la faiblesse du taux de couverture réel en eau potable.

d) L'électrification et la couverture téléphonique

La commune de Arr est en retard en matière d'accès à l'électricité. Cependant deux localités (Arr et Testaye) sont électrifiées par le programme d'accès universel aux services.

Autres Services et Infrastructures



Le village de Arr est doté depuis 2010 d'une centrale électrique. En 2010, seulement 115 ménages avaient accès au service d'électricité, en 2014 le nombre d'abonné a atteint 210 toutes les catégories confondues. A Testaye, deuxième localité la plus importante du point de vue démographique, le nombre d'abonnés est de 106 portant ainsi le nombre de ménages ayant accès au service dans l'ensemble de la commune à 316.

Le coût du KW varie entre 51 MRO et 90 MRO à Arr et à Testaye. Ce prix unitaire est supérieur à celui régulièrement vendu par le concessionnaire en milieu urbain (SOMELEC). La gestion des centrales et du service est assurée par un délégataire.

De nombreuses familles se sont dotées de kits solaires. Ce type d'énergie est adapté en Mauritanie (gisement important), mais reste encore cher. En effet, pour un kit pouvant produire 500 kw l'investissement s'élève à près de 950 000 MRO. L'utilisation du gaz

butane est très faible, pour les besoins de l'énergie combustible, la population fait recours au bois de chauffe.

La commune de Arr est couverte par le réseau GSM. Par contre la présence d'un seul opérateur rend la qualité du service faible par fois : la saturation du réseau influence négativement sur la qualité de celle-ci.

Axe stratégique 1 : Améliorer l'accès aux infrastructures prioritaires

Le diagnostic montre des efforts considérables dans la mise en place des infrastructures de base (Puits, forages, châteaux d'eau, écoles, postes de santé...) sur ces neuf dernières années. Malgré l'importance de ces infrastructures, le taux de couverture est encore faible. Ainsi, pour les années à venir la commune s'est fixée des objectifs permettant d'impulser une dynamique de changement économique et social.

Objectif stratégique 1 : Sur un horizon temporel de 5 ans, les populations aspirent à une couverture générale de la commune en eau potable. L'objectif spécifique est d'atteindre un taux de couverture de 95%.

Les actions prioritaires en eau potable

- Faire une étude géophysique pour identifier des points favorables à des AEP au niveau villageois ou inter-villageois.
- Réalisation de 4 mini AEP à Diégui Amar Nouh, Tabal 4, les Iboiline / Bocéabé, Zone de
- Ouverture du forage et équipement en pompes solaires des localités de Windégnibi, Tajounit El Hassen et de Tabal 3
- Fonçage de 2 puits à Diégui Foulbé Diéri, Azbé Peul.
- Surcreusement de 3 puits à Testaye Peul, Hassi Lebiadh, Nakhailé 4.
- Extension du réseau d'adduction d'eau potable de Arr(quartier Ouest.)

Objectif stratégique 2 : Amélioration du niveau des élèves pour éviter les déperditions scolaires, l'extension et la viabilisation des écoles sont les mots d'ordre de la commune pour combler le déficit du système éducatif à l'horizon 2019.

Actions prioritaires pour l'éducation

- Créer un collège au chef lieu de la commune (Arr),
- Construction et équipement de 12 salles de classe à Windégnibi, Bouguirbé Maure, Tabal 3, Bamba O/ Jiddou et Ehel R'Guig.
- Construire des clôtures des écoles de Diégui Amar Nouh, Hassi Bagara, Tabal 4, Hassi Lebiadh et Nakhailé 1.
- Construire des latrines pour 15 écoles : Bamba O/ Jiddou, Nakhailé 4, Nakhailé 1, Nakhailé 2, Diégui Amar Nouh, Azbé, Hassi Bagara, Tajounit El Hassen, Ehel R'Guig, Hassi Lebiadh, Tabal 4, Tabal 1, Tabal 3, Bouguirbé Maure et l'école de Windégnibi.

Objectif stratégique 3 : améliorer la qualité des services des structures de santé de la commune.

Actions prioritaires pour la santé :

- Construire un poste de santé en dur à Hassi Bagara.
- Equipement de tous les postes de santé de la commune.

Axe stratégique 2 : Améliorer les conditions de production du secteur primaire.

Le diagnostic relève plusieurs contraintes pour le développement du secteur primaire (agriculture, élevage, les ressources naturelles et le maraîchage). Entre autres :

- Un potentiel en ressources naturelles en forte dégradation (bassin versant de Niordé ;
- Une divagation des animaux ;
- Des ressources fourragères insuffisantes sous l'effet de la transhumance et du déficit pluviométrique ;
- Absence d'aménagements au service de l'agriculture et de l'élevage ;
- Manque d'organisation et de synergie entre les acteurs producteurs.

A cet effet, plusieurs objectifs ont été définis pour améliorer la production du secteur et donc le revenu de plus de 80% de la population.

Objectif stratégique 4: Améliorer la production agricole pour assurer la sécurité alimentaire.

La commune de ARR dispose d'une étude de plan d'aménagement des sous bassins versants avec un double objectif (lutte contre l'érosion hydrique et la pratique de décrue).

Actions à réaliser dans le domaine de l'agriculture

- La mise en œuvre du plan d'aménagement de l'étude,
- Faire une étude d'évaluation de performances des coopératives,
- Mise en place d'un fond de crédit pour soutenir les coopératives.

Objectif stratégique 5: Faciliter l'accès aux infrastructures vétérinaires.

Actions à réaliser

- Dans les cinq ans à venir la commune compte réaliser 3 parcs de vaccination à Windgnibi, Bouguirbé Peul et Bocéabé

Objectif stratégique 6 : Appui à l'amélioration des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles.

Actions à réaliser :

- Appui à l'organisation des acteurs dans ce secteur,
- Appui aux initiatives privées et aux filières porteuses.

Axe stratégique 3 : Renforcer les capacités des acteurs locaux et leurs conditions de participation et la prise en charge du développement communal.

L'évaluation de la mise en œuvre de la précédente phase du processus de développement a relevé des nombreuses défaillances liées à un déficit d'animation, un manque d'implication des acteurs locaux et un chevauchement dans les rôles des acteurs. Pour tirer les enseignements de cette phase et jeter les bases d'une dynamique de développement pérenne, des actions formatrices doivent être envisagées.

Objectif stratégique 7: Renforcer l'habitude des acteurs locaux à porter leur propre processus de développement local.

L'atteinte de cet objectif dans le court et le moyen terme repose certainement en partie sur l'animation et la sensibilisation soutenue par l'ADL et les partenaires techniques et institutionnels, mais aussi sur la formation des acteurs.

Actions prioritaires en moyen termes

- Formation du nouveau conseil municipal sur les textes de décentralisation (l'institution communale, la mission et le fonctionnement du conseil municipal, l'élaboration et la gestion du budget communal ;
- Formation des commissions municipales, le RAF, régisseur, et l'ADL décentralisée sur la passation des marchés, la coopération décentralisée, la gestion administrative et financière, l'élaboration des requêtes de financement, la gestion et l'entretien du patrimoine communal, la recherche de financement et sur les techniques d'organisation et d'animation ;
- Organiser deux (02) voyages d'étude sur les dynamiques de développement, de concertation et de plaidoyer à l'attention des membres du CCC ;
- Formation des dirigeants (es) des organisations paysannes sur les techniques de maraîchages, d'organisation et de gestion financière.

Objectif stratégique 8 : Créer des conditions de participation de tous les acteurs au processus de développement.

En plus du déficit d'animation du cadre de concertation, l'évaluation du PDC montre que 20% des actions prévues n'ont pu être réalisées faute de financement. A cet effet, il est impératif de mobiliser l'ensemble des acteurs au tour du PDC.

Actions prioritaires retenues dans le moyen terme

- Organiser deux voyages de plaidoyer communal et de recherche de financement à Nouakchott et à l'étranger ;
- Organiser des journées annuelles d'auto évaluation du PDC et d'information aux citoyens ;
- Organiser des journées portes ouvertes de la commune
- Organiser et animer deux (02) journées culturelles avec la participation de tous les jeunes. Ces journées seront l'occasion d'un vrai rendez-vous citoyens soutenu par des matchs inter villageois de football.

Pour exécuter le présent PDC et atteindre les objectifs sur le moyen terme, l'implication de tous les acteurs est une impérieuse nécessité.

1. Les acteurs endogènes

1.1. Le conseil municipal

Le CM est constitué de 19 membres. A travers ses quarts commissions municipales, il a la charge de la maîtrise d'ouvrage communal du PDC. A ce titre, il rend exécutoire le PDC élaboré par le CCC ainsi que toutes les décisions prises dans ce cadre. Il conventionne avec les partenaires techniques et financiers et contracte avec les prestataires. Il assure également le suivi évaluation des ouvrages et leur entretien avec le Comité Citoyen de Concertation communément appelé Cadre de Concertation Communal (CCC) créé par l'arrêté du MIDEDEC n°680 du 17 avril 2011. Aux côtés du CM, un SG, un RAF, et un régisseur sont recrutés pour les tâches techniques.

1.2. Le Cadre de Concertation Communal – CCC

Selon l'arrêté du MIDEDEC n°680 du 17 avril 2011 le CCC est un « l'organe élargi de pilotage du PDC » et joue le rôle de trait d'union entre le conseil municipal et la population.

Il est créé pour une durée maximale de cinq ans et est composé de 25 membres dont :

- (03) représentants du conseil municipal ;
- (02) membres de l'équipe technique municipale ;
- (03) représentants du service de l'état nommés par le Hakem ;
- (02) personnes ressources ;
- 15 personnes représentant la société civile.

Le fonctionnement et le rôle du CCC sont définis par un règlement intérieur.

2. Les acteurs exogènes

2.1. Le SADL de l'A.Mai.G

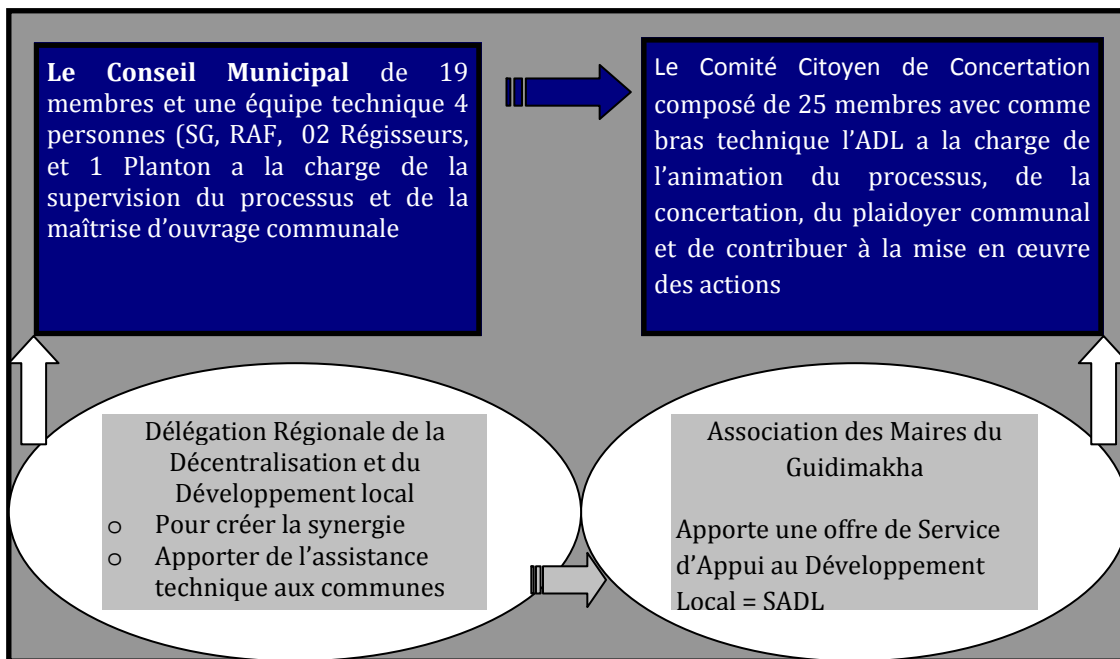
Le SADL est créé en 2012 dans le cadre du PAIDEL – III. Il est mis en place auprès de l'A.Mai.G pour renforcer le dispositif local et services mutualisés pour l'appui aux collectivités et aux acteurs de développement local. Il a pour principale mission de :

- Aider à l'élaboration des outils de planification locale et de renforcement de capacités des acteurs ;
- Apporter un accompagnement aux collectivités locales à l'échelle communale et intercommunale ;
- Appuyer la maîtrise d'ouvrage communale.

2.2. La D.R.D.D

La Délégation Régionale de la Décentralisation et du Développement local (D.R.D.D) est un service déconcentré de l'Etat. Créée en 2003 comme service de contrôle de la légalité et de l'appui institutionnel aux collectivités locales, elle devient en 2008 une Délégation Régionale pour la Décentralisation et le Développement local. Elle est un organe de supervision de la décentralisation et du développement local. A ce titre, elle apporte aux communes le conseil, l'assistance technique et la création de la synergie entre intervenants.

En plus du SADL et de la D.R.D.D, la dynamique communale de développement nécessite la mobilisation des partenaires techniques et financiers qui accompagnent la mise en œuvre du processus.



PLAN D'INVESTISSEMENT

Principales lignes budgétaires	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Total (1+2+3+4+5)
I. Fonctionnement des acteurs	4 630 000	3 430 000	3 430 000	3 430 000	3 430 000	18 350 000
I.1 Equipement technique	1 550 000	350 000	350 000	350 000	350 000	2 950 000
Ordinateurs portables et accessoires	500 000					500 000
Moto et son entretien	650 000	350 000	350 000	350 000	350 000	2 050 000
Un bureau équipé	400 000					400 000
I.2 Fonctionnement des acteurs	3 080 000	3 080 000	3 080 000	3 080 000	3 080 000	15 400 000
Salaire et charges salariales ADL	1 440 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000	1 440 000	7 200 000
Réunion des instances communales (CCC et CM)	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	4 500 000
Fournitures de bureau	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000	700 000
Appui technique, logistique et Méthodologique	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000
II- Investissement pour la réalisation des actions	57 800 000	43 920 000	52 700 000	87 000 000	101 530 000	342 950 000
II.1 Eau potable	8 000 000	4 000 000	14 250 000	14 250 000	15 250 000	59 500 000
Extension du réseau AEP de Arr	-	4 000 000				4 000 000
Réalisation de 3 mini AEP	-	-	10 000 000	10 000 000	10 000 000	30 000 000
Fonçage de 2 puits	4 500 000				4 500 000	9 000 000
Equipement de 3 Forages en pompes solaires	3 500 000	-	3 500 000	3 500 000		10 500 000
Surcreusement de 3 puits (5m)	-		750 000	750 000	750 000	2 250 000
II.2 Santé	10 000 000	10 000 000	-	-	-	20 000 000
Construction d'un USB en dur		10 000 000				10 000 000
Equipement de 4 postes de santé	10 000 000					10 000 000
II.3 Education	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000	105 000 000
Construction et équipement 15 salles de classe en dur	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	13 500 000	67 500 000
Construction de 4 clôtures en maçonnerie	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	15 000 000
Construction de 15 Latrines	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	4 500 000	22 500 000
III. Renforcement du secteur primaire (Agriculture, élevage et maraîchage)	13 500 000	-	4 500 000	47 500 000	56 500 000	122 000 000

Construction de 3 parcs de vaccination	13 500 000	-	-	-	-	13 500 000
Aménagement de 4 seuils et 2 barrages	-	-	-	45 000 000	55 000 000	100 000 000
Appui aux coopératives			4 500 000	2 500 000	1 500 000	8 500 000
IV. Renforcement de capacité et des conditions de participation des acteurs	5 300 000	4 420 000	12 950 000	5 000 000	8 780 000	36 450 000
Une session de formation du CM (Décentralisation et budget participatif)	2 500 000				0	2 500 000
Une session de formation des commissions municipales et de l'équipe technique			2 500 000			2 500 000
Deux sessions de formation de leaders associatifs (maraîchage, organisation et gestion)	2 800 000		2 200 000			5 000 000
Deux voyages de plaidoyers et recherche de partenaire		4 420 000		5 000 000		9 420 000
Deux journées de la commune et d'auto évaluation			3 750 000		4 280 000	8 030 000
Deux journées culturelles à l'usage du citoyen			4 500 000		4 500 000	9 000 000
Total Budget	62 430 000	42 850 000	56 130 000	90 430 000	104 960 000	361 300 000